

ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939

SEANCE D'OUVERTURE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1938

PARLEMENTAIRE HANDELINGEN

VAN BELGIË

KAMER DER VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

GEWONE ZITTING 1938-1939

OPENINGSVERGADERING VAN DINSDAG 8 NOVEMBER 1938

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées page 3.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 1938-1939 :

M. Voulot, doyen d'âge, annonce que la Chambre s'est réunie aujourd'hui de plein droit, en vertu de l'article 70 de la Constitution, et déclare ouverte la session ordinaire de 1938-1939, p. 4.

NOMINATION DU BUREAU DEFINITIF :

1. BUREAUX DE SCRUTEURS :

Il est procédé au tirage au sort de quatre bureaux chargés de dépouiller les divers scrutins, p. 4.

2. MOTIONS D'ORDRE :

1° De **M. Daye** pour marquer l'attitude du groupe rexiste, p. 4.

2° De **M. Relecom** pour marquer l'attitude du groupe communiste, p. 4.

3. NOMINATIONS :

1° Par acclamations, **M. Huysmans** est élu président de la Chambre des représentants, p. 5.

2° Par acclamations, **M. de Kerchove d'Exaerde** est élu 1^{er} vice-président de la Chambre des représentants, p. 5.

3° Par acclamations, **M. Mundeleer** est élu 2^e vice-président de la Chambre des représentants, p. 5.

4° Par acclamations, **MM. Van Belle** et **Van Hoeck** sont élus vice-présidents de la Chambre des représentants, p. 5.

5° Par acclamations, **MM. Amelot, Housiaux, Van Wallegghem, Gelders** et **Maes** sont élus secrétaires de la Chambre des représentants, p. 5.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT :

Page 5.

NOMINATION DES QUESTEURS :

Par acclamations, **MM. Fischer, Pierco, Winandy, Fleulien** et **Van Acker** sont proclamés questeurs de la Chambre des représentants, p. 7.

DEMANDES D'INTERPELLATION :

1. COMMUNICATION DU BUREAU :

M. le président fait une communication concernant les demandes d'interpellation déposées avant la clôture de la session dernière, p. 7.

2. DÉPOT :

De **M. Brunfaut** à **MM. les ministres des transports, P. T. T. et I. N. R., des travaux publics et de l'instruction publique.** (Bâtiments de l'I. N. R., chèques postaux, cité administrative, nouveau musée d'histoire naturelle), p. 7.

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGINGEN :

Berichten van verhindering, bladzijde 3.

OPENING VAN HET GEWOON ZITTINGSGJAAR 1938-1939 :

De **heer Voulot**, oudste lid in jaren, meldt dat de Kamer heden van rechtswege vergadert op grond van artikel 70 der Grondwet, en verklaart het gewoon zittingjaar 1938-1939 voor geopend, blz. 4.

BENOEMING VAN HET VAST BUREAU :

1. STEMOPNEMINGSBUREELEN :

Er wordt overgegaan tot de uitloting van de vier bureau's belast met de stemopneming, blz. 4.

2. ORDEMOTIES :

1° Van den **heer Daye** om de houding van de rexistische groep aan te wijzen, blz. 4.

2° Van den **heer Relecom** om de houding van de communistische groep bekend te maken, blz. 4.

3. BENOEMINGEN :

1° De **heer Huysmans** wordt, bij handgeklap, tot voorzitter van de Kamer der Volksvertegenwoordigers verkozen, blz. 5.

2° De **heer de Kerchove d'Exaerde** wordt, bij handgeklap, tot eerste-ondervoorzitter van de Kamer der Volksvertegenwoordigers verkozen, blz. 5.

3° De **heer Mundeleer** wordt, bij handgeklap, tot tweede-ondervoorzitter van de Kamer der Volksvertegenwoordigers verkozen, blz. 5.

4° De **heeren Van Belle** en **Van Hoeck** worden tot ondervoorzitters van de Kamer der Volksvertegenwoordigers verkozen, blz. 5.

5° De **heeren Amelot, Housiaux, Van Wallegghem, Gelders** en **Maes** worden tot secretarissen van de Kamer der Volksvertegenwoordigers verkozen, blz. 5.

REDEVOERING VAN DEN VOORZITTER :

Bladzijde 5.

BENOEMING VAN DE QUAESTOREN :

De **heeren Fischer, Pierco, Winandy, Fleulien** en **Van Acker** worden, bij handgeklap, tot quaestors van de Kamer der Volksvertegenwoordigers uitgeroepen, blz. 7.

INTERPELLATIES (Aanvragen) :

1. MEDEDEELING VANWEGE HET BUREAU :

De **voorzitter** doet een mededeeling nopens de vragen om interpellatie, ingediend vóór de sluiting van de voorgaande zitting, blz. 7.

2. INDIENING :

Van den **heer Brunfaut** tot de **ministres van verkeerswezen, P. T. T. en I. N. R., van openbare werken en van openbaar onderwijs.** (Gebouwen van het I. N. R., van den dienst der postchecks, van de administratiewijk, het nieuw natuurhistorisch museum), blz. 7.

ORDRE DES TRAVAUX :

Propositions faites au sujet des prochains travaux. *Orateurs* : MM. Bohy, Maistriau, Koelman, Van Glabbeke, Daye, W. Janssens, Debunne, Glineur, Borginon, Brunet, Gruselin, Lefebvre, p. 7.

RAPPORTS (Dépôt) :

1° De M. Huart sur le projet de loi approuvant les actes internationaux signés à Londres, le 2 juin 1934, relatifs à la propriété industrielle, à l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce et au dépôt international des dessins ou modèles industriels, p. 9.

2° De M. Vindevogel sur le projet de loi permettant la création d'un Institut d'étude économique et sociale des classes moyennes, p. 9.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par MM. Butaye, Devroe, De Winde, Haustrate, Vae, p. 9.

PETITIONS :

Leur analyse figure à la fin de la séance, p. 9.

ORDE DER WERKZAAMHEDEN :

Voorstellen aangaande de werkzaamheden. *Sprekers* : de heeren Bohy, Maistriau, Koelman, Van Glabbeke, Daye, W. Janssens, Debunne, Glineur, Borginon, Brunet, Gruselin, Lefebvre, blz. 7.

VERSLAGEN (Indiening) :

1° Van den heer Huart over het wetsontwerp houdende goedkeuring van de internationale akten geteekend te Londen, op 2 Juni 1934, betreffende den nijverheidseigendom, de internationale inschrijving der fabrieks- of handelsmerken en de internationale deponering der nijverheidsteekeningen of -modellen, blz. 9.

2° Van den heer Vindevogel over het wetsontwerp houdende oprichting van een sociaal en economisch instituut voor den middenstand, blz. 9.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren Butaye, Devroe, De Winde, Haustrate, Vae, blz. 9.

VERZOEKSCRIFTEN :

Worden aan het einde van het verslag vermeld, blz. 9.

PRESIDENCE DE M. VOULOIR, DOYEN D'AGE.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER VOULOIR, OUDERDOMSDEKEN.

MM. Bosson et Lambrechts, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

De heeren Bosson en Lambrechts, de twee jongste leden van de vergadering, nemen plaats aan het bureau als voorloopige secretarissen.

La séance est ouverte à 14 heures 15 minutes.

De vergadering wordt geopend te 14 uur 15 minuten.

EXCUSÉS.

M. Fischer, indisposé; M. Duchâteau, appelé à l'étranger, et MM. Cosée de Maulde et De Jaegere, empêchés, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

— Pris pour information.

VERONTSCHULDIGINGEN.

Voor heden : De heeren Fischer, ongesteld; Duchateau, in 't buitenland; Cosée de Maulde en De Jaegere, belet.

— Voor kennisgeving.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939.

OPENING VAN HET GEWOON ZITTINGSJAAR VAN 1938-1939.

M. le président. — Mesdames, messieurs, la Chambre s'est réunie aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 70 de la Constitution. Je déclare ouverte la session ordinaire de 1938-1939.

Mevrouwen, mijne heeren, de Kamer is op heden van rechtswege vergaderd krachtens artikel 70 der Grondwet.

Ik verklaar het gewoon zittingsjaar 1938-1939 geopend.

NOMINATION DU BUREAU DÉFINITIF.

BENOEMING VAN HET DEFINITIEF BUREAU.

L'ordre du jour appelle la nomination du bureau définitif.

Le bureau sortant se compose de : M. Huysmans, président; M. de Kerchove d'Exaerde, premier vice-président; M. Mundeleer,

deuxième vice-président; MM. Van Belle et Van Hoeck, vice-présidents; MM. Amelot, Housiaux, Van Wallegghem, Gelders et Maes, secrétaires. Les membres sortants sont rééligibles.

La procédure de nomination des membres du bureau est fixée par l'article 6 du règlement, qui dispose :

« Il est successivement procédé à un scrutin spécial pour la nomination : a) du président; b) du premier vice-président; c) du deuxième vice-président.

» Il est ensuite procédé, au scrutin de liste, à l'élection : a) des deux autres vice-présidents; b) de cinq secrétaires.

» Toutes ces nominations sont faites à la majorité absolue. »

Il ne peut être dérogé à cette règle qu'à la condition que l'unanimité des membres présents se rallie à une proposition dans ce sens.

Vous vous rappellerez, mesdames, messieurs, qu'en séance du 4 octobre 1938, date d'ouverture de la dernière session extraordinaire, sur la proposition du doyen d'âge, la Chambre a renouvelé sans scrutin le mandat du bureau sortant; mais il a été formellement entendu qu'à l'ouverture de la session ordinaire de 1938-1939, donc à la séance de ce jour, l'application stricte du règlement pourrait être réclamée.

A titre de renseignement, je signale que les questeurs ne font pas partie du bureau; leur nomination est régie par l'article 109 du règlement :

« Les questeurs sont nommés par bulletin de liste et de la même manière que le bureau, pour le terme de deux ans. »

Le mandat des questeurs actuels expirant cette année, il va falloir procéder à son renouvellement, mais seulement après la constitution du bureau.

Si j'ai rappelé à l'assemblée les conditions réglementaires dans lesquelles doit avoir lieu la nomination du bureau définitif, c'est dans le but d'éviter toute confusion et toute perte de temps.

Nous allons maintenant procéder à la nomination du bureau définitif. En vue du dépouillement du scrutin, nous devons préalablement procéder à la nomination de quatre bureaux de scrutateurs, composés chacun de quatre membres, à désigner par la voie du sort.

De agenda der Kamer vermeldt de benoeming van het definitief bureau.

Het uittreidend bureau is samengesteld uit de heeren Huysmans, voorzitter; de Kerchove d'Exaerde, eerste ondervoorzitter; Mundeleer, tweede ondervoorzitter; de heeren Van Belle en Van Hoeck, ondervoorzitters; de heeren Amelot, Housiaux, Van Wallegghem, Gelders en Maes, secretarissen. De uittreidende leden zijn herkiesbaar.

De benoemingswijze der leden van het bureau wordt door artikel 6 van het reglement bepaald, dat voorschrijft :

« Er wordt achtereenvolgens overgegaan tot een afzonderlijke stemming voor de benoeming : a) van den voorzitter; b) van den eerste-ondervoorzitter; c) van den tweede-ondervoorzitter.

» Daarna wordt overgegaan, door stemming op één lijst, tot de verkiezing van : a) de twee overige ondervoorzitters; b) de vijf secretarissen. »

Van dezen regel kan slechts afgeweken worden indien de aanwezige leden het over een voorstel in dezen zin, eenparig eens zijn.

Mevrouwen, mijne heeren, gij zult u herinneren dat, op voorstel van het oudste lid in jaren, de Kamer tijdens de vergadering van 4 October 1938, openingsdatum van de laatste buitengewone zitting, zonder stemming het mandaat van het oud bureau vernieuwd heeft; maar er werd uitdrukkelijk overeengekomen dat bij de opening van het gewoon zittingsjaar 1938-1939, dus op de vergadering van heden, de stricte toepassing van het reglement zou kunnen gevraagd worden.

Ten titel van inlichting, wijs ik erop dat de quaestoren geen deel uitmaken van het bureau; hun benoeming wordt door artikel 109 van het reglement geregeld :

« De quaestoren worden benoemd bij stemming op een lijst en, op dezelfde wijze als het bureau, voor den tijdruur van twee jaar. »

Daar het mandaat van de huidige quaestoren dit jaar een einde neemt, zal er tot zijn hernieuwing moeten overgegaan worden, maar enkel na de samenstelling van het bureau.

Indien ik de vergadering aan de reglementsbepalingen waarin de benoeming van het definitief bureau moet geschieden, heb herinnerd, is dit om elke verwarring en alle tijdverlies te vermijden.

Wij zullen thans tot de benoeming van het definitief bureau overgaan. Met het oog op de stemopneming moeten wij voorafgaandelijk tot de benoeming van vier bureelen van stemopnemers, elk uit vier door het lot aan te wijzen leden, samengesteld, overgaan.

— Il est procédé au tirage au sort des quatre bureaux de scrutateurs.

Er wordt overgegaan tot de uitloting voor de vier bureelen van stemopnemers.

Le sort désigne — Door het lot worden aangewezen :

1^{er} bureau — 1^o bureel : MM. Marteaux, Vael, Piérard, M. De Jaegere.

2^e bureau — 2^o bureel : MM. Harmegnies, Maenhaut, J. Blavier, Cossée de Maulde.

3^e bureau — 3^o bureel : MM. Schevenels, Bohy, Verpoorten, Martel.

4^e bureau — 4^o bureel : MM. Bodart, Allewaert, Van Hecke, Kluykens.

Nomination du président. — Benoeming van den voorzitter.

M. le président. — Il sera procédé au scrutin pour la nomination du président, à moins que nous ne trouvions une proposition qui rallie l'unanimité de cette Chambre.

Er zal tot de benoeming van den voorzitter overgegaan worden, ten ware wij een voorstel hadden waarbij de Kamer zich eenparig aansluit.

La parole est à M. Daye.

M. Daye. — Les partis de la majorité n'ayant pu se mettre d'accord avec nous sur la question de la représentation du groupe rexiste dans le bureau de la Chambre, le groupe rexiste, afin d'éviter une perte de temps, a décidé de ne pas participer aux scrutins pour la nomination des membres du bureau. (*Très bien sur de nombreux bancs.*)

M. le président. — Y a-t-il lieu de procéder au scrutin pour la nomination du président?

Moet er tot de stemming overgegaan worden voor de benoeming van den voorzitter?

SUR DE NOMBREUX BANCs : Non! non!

M. le président. — Y a-t-il unanimité pour procéder, par acclamation, à la réélection de M. Huysmans, comme président?

Is er eenparigheid?

SUR DE NOMBREUX BANCs : Oui! oui!

M. le président. — En conséquence, M. Huysmans est proclamé président de la Chambre des représentants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Dienvolgens, wordt de heer Huysmans tot voorzitter van de Kamer uitgeroepen. (*Toejuichingen op talrijke banken.*)

Nomination des vice-présidents et secrétaires.

Benoeming van de ondervoorzitters en secretarissen.

M. le président. — Y a-t-il unanimité pour la désignation des autres membres du bureau? (*Oui! oui! sur de nombreux bancs.*)

M. Relecom. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Relecom.

M. Relecom. — Notre groupe n'est pas représenté dans le bureau, ce que nous considérons comme contraire au bon fonctionnement de cette assemblée.

De plus, notre groupe, par les applaudissements dont il a souligné l'élection à la présidence de la Chambre de l'honorable M. Huysmans, a tenu à affirmer ses sentiments démocratiques. Mais, en ce qui concerne la candidature de M. de Kerchove d'Exaerde, notre groupe ne croit pas pouvoir se rallier à la proposition de l'appeler à l'unanimité à la première vice-présidence. (*Rumeurs sur différents bancs à droite.*) Cependant, en vue de faciliter des travaux de cette assemblée, nous sommes d'accord pour que l'on procède de la même façon que pour la nomination de M. Huysmans. Nous tenons à

indiquer que notre abstention signifie une hostilité à l'élection à la première vice-présidence du représentant des groupes réactionnaires de cette Chambre.

M. le président. — Je vous propose d'élire par acclamations le premier vice-président, le deuxième vice-président et les deux vice-présidents, qui sont respectivement MM. de Kerchove d'Exaerde, Mundeleer, Van Belle et Van Hoeck. (*Applaudissements sur presque tous les bancs.*)

Ik stel u voor bij toejuichingen den eerste-ondervoorzitter, den tweeden ondervoorzitter en de twee ondervoorzitters, welke respectievelijk de heeren de Kerchove d'Exaerde, Mundeleer, Van Belle en Van Hoeck zijn, te herkiezen. (*Toejuichingen op bijna alle banken.*)

Je proclame élus en qualité de premier vice-président, M. de Kerchove d'Exaerde; en qualité de deuxième vice-président, M. Mundeleer; en qualité de vice-présidents, MM. Van Belle et Van Hoeck. (*Vifs applaudissements.*)

Ik roep dus den heer de Kerchove d'Exaerde tot eersten ondervoorzitter uit, den heer Mundeleer tot tweeden ondervoorzitter en de heeren van Belle en Van Hoeck tot ondervoorzitters. (*Levendig handgeklap.*)

La Chambre est-elle d'accord pour suivre la même procédure en ce qui concerne la nomination des cinq secrétaires? (*Marques d'assentiment sur tous les bancs.*)

Il n'y a donc pas d'opposition? (*Non! non!*)

Is de Kamer het eens om dezelfde procedure te volgen wat de benoeming van de vijf secretarissen betreft? (*Instemming op alle banken.*)

Er is dus geen verzet? (*Neen! neen!*)

Par conséquent, je proclame secrétaires de la Chambre des représentants : MM. Amelot, Housiaux, Van Wallegghem, Gelders et Maes.

Derhalve, roep ik de heeren Amelot, Housiaux, Van Wallegghem, Gelders en Maes tot secretarissen van de Kamer uit.

Mesdames, messieurs, le bureau définitif étant constitué, j'invite notre honorable président, M. Camille Huysmans, et MM. les secrétaires à prendre place au bureau.

Mevrouwen, mijne heeren, daar het definitief bureau samengesteld is, noodig ik onzen achtbaren voorzitter, den heer Camille Huysmans, en de heeren secretarissen uit, plaats te nemen aan het bureau.

(*M. Huysmans, président, accompagné de MM. Amelot et Van Wallegghem, secrétaires, monte au bureau aux acclamations de l'assemblée.*)

(*De heer Huysmans, voorzitter, begeleid door de heeren Amelot en Van Wallegghem, secretarissen, neemt plaats op het bureau onder de toejuichingen van de vergadering.*)

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT.

TOESPRAAK VAN DEN HEER VOORZITTER.

M. le président Huysmans prononce l'allocution suivante, que l'assemblée écoute debout :

Je remercie la Chambre de la confiance qu'elle veut bien me témoigner à nouveau.

En prévision de la séance d'aujourd'hui, j'ai relu, l'autre jour, les discours traditionnels qui ont été prononcés à cette place, depuis l'année 1832, par mes prédécesseurs.

Je prie mes honorables collègues d'excuser cette curiosité un peu perverse. Elle n'est d'ailleurs que d'ordre documentaire. Elle me vient du cours de critique historique professé jadis à l'université que j'ai fréquentée.

La lecture des discours présidentiels paraîtra peut-être fastidieuse à ceux qui n'ont pas le culte du document, mais elle offre matière à réflexions.

L'impression générale qui s'en dégage m'a confirmé la vérité de l'adage latin : *nil novi sub sole*. « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ».

Je suis convaincu, plus que jamais, que le parlement d'il y a cent ans ressemblait étrangement au parlement d'aujourd'hui, aussi bien par ses qualités que par ses défauts.

Au dehors, les critiques étaient exactement celles qu'on entend aujourd'hui. Et je ne suis pas le premier à faire cette observation. Le président de 1909, M. Cooreman, qui était un esprit curieux et avait de l'humour, s'exprimait comme suit :

« Nous avons des progrès à faire, encore qu'il ne faille ni médire du présent plus que de raison, ni vanter outre mesure le passé. Les

familiers de nos *Annales* savent l'ancienneté vénérable et l'éternelle actualité des doléances qui font aux défauts de notre mécanisme parlementaire une fidèle et plaintive escorte. » (*Rires.*)

Il est cependant une différence entre hier et aujourd'hui.

Les commentaires d'il y a un siècle n'annonçaient pas la fin du parlementarisme. Au contraire, si tout le monde désirait améliorer le régime, les âmes chagrines elles-mêmes ne concevaient pas encore l'idée naïve et tendancieuse que seule la perfection garantirait au système survie et continuité.

Pendant tout le régime censitaire, — c'est-à-dire depuis 1831 à 1893, — les présidents se bornaient, dans leurs allocutions, à exprimer leurs sentiments de reconnaissance pour le vote émis. Ils ajoutaient parfois avec une modestie imprudente qu'ils essaieraient eux-mêmes d'observer scrupuleusement un règlement qu'ils avaient pour mission de faire respecter par les autres. (*Rires.*)

Mais voici venir le suffrage universel et plural. Nous sommes en 1894. Des classes sociales, qui n'avaient pas été directement représentées, entrent au Parlement. La situation du président devient un peu plus difficile. La température a changé. Mais, au bout d'un certain temps, les nouveaux venus prennent le ton de l'assemblée et ils se plient assez docilement aux prescriptions du règlement. On voit même surgir parmi eux des spécialistes de la technique parlementaire qui, le cas échéant, viennent au secours d'un président trop débonnaire. Ils avaient compris que le règlement, œuvre de la Chambre elle-même, est la sauvegarde des droits qu'ils possédaient eux-mêmes, comme membres de l'assemblée.

Enfin, après la grande guerre, on nous octroie le suffrage universel pur et simple. La composition de l'assemblée au point de vue des partis ne s'est pas beaucoup modifiée. Seule la répartition des groupes a quelque peu changé. Mais nous sommes dans la période difficile d'après-guerre. Les problèmes de reconstruction sollicitent l'attention de tous. Aussi, la matière se complique. Et les présidents donnent à leurs impressions personnelles — dans l'intérêt de la bonne ordonnance du travail — un plus grand développement. Mais, je le répète, il serait inexact de dire qu'il y ait très grand changement.

Voulez-vous me permettre de vous le prouver par une simple citation?

Il y a exactement un siècle, à quelques jours près, — le 15 novembre 1838, — M. Pirson, le doyen d'âge de cette époque, prononçait un discours avant de descendre du siège. Il avait pris cette habitude depuis 1832. Il disait leur fait à tous les détenteurs de l'autorité. Aux ministres, aux gouverneurs de province, à ses collègues, jeunes et vieux.

M. Pirson nous apparaît, aujourd'hui, comme un original, dont l'exemple n'a pas été suivi en Belgique. Mais ses discours sont intéressants, parce qu'ils nous permettent, à un siècle de distance, de mieux comprendre certains événements politiques, que le compte rendu officiel ne souligne pas toujours.

Voici comment il s'exprimait :

« Permettez à votre doyen d'âge quelques reproches tout à fait officieux.

» Pendant la session dernière, plusieurs séances n'ont pu s'ouvrir par suite d'insuffisance du nombre des membres présents. (*Rires.*) On a été peu exact aux heures fixées!

» Et d'abord, c'est là manque d'égard envers les collègues qui se trouvent à leur poste. (*Très bien!*)

» Nos commettants en ont même murmuré.

» Que de temps et de travail gagnés si, à l'assiduité, on ajoutait la réforme des discussions oiseuses et des répétitions quelquefois bien fatigantes pour ceux qui les entendent. (*Rires.*)

» Il a été déjà fait bien des propositions pour remédier à ces abus.

» Prouvons désormais que nous n'avons pas besoin de nous infliger à nous-mêmes des peines, qui compromettraient notre dignité. »

Mesdames et messieurs, ces paroles sont-elles toujours d'actualité? Je vous laisse le soin de répondre à ma question. (*Rires.*)

A une autre occasion, M. Pirson signalait déjà la nécessité — écoutez, Monsieur le Ministre du Trésor — de mettre de l'ordre dans nos finances et de faire disparaître les déficits antérieurs. (*Nouveaux rires.*)

Enfin, en 1937, — il y a cent un ans, — écoutez, mes chers collègues, M. Pirson attirait l'attention du parlement sur le fait que nous manquons de temps pour terminer l'examen des budgets avant le 1^{er} janvier. Cette idée est reprise plus tard dans l'adresse en réponse au discours du trône de 1844 :

« Les budgets devraient être votés avant l'ouverture de l'année à laquelle ils s'appliquent. »

Le conditionnel prouve qu'ils ne l'étaient pas. (*Rires.*)

L'expérience a démontré, mesdames et messieurs, que le temps fait encore défaut, aujourd'hui, en 1938, même lorsque le gouvernement convoque le parlement en session extraordinaire au mois d'octobre, et même lorsque les membres se conforment aux conseils présidentiels. Enfin, le temps fait encore défaut pour une autre raison qui résulte de l'expérience des toutes dernières années.

Nous avons appris à nos dépens que la chute des feuilles annonce trop souvent des crises ministérielles (*rires*) et, comme nous venons de le constater il y a quelques semaines, des incidents internationaux de caractère plus dangereux encore.

Dès lors, pourquoi s'entêter à essayer de faire ce que l'expérience d'un siècle a condamné?

Je me rallie donc à une suggestion qui a été faite par plusieurs de nos honorables collègues. M. Carton de Wiart, notamment, a émis l'idée récemment encore qu'il serait souhaitable, pour mettre fin une bonne fois aux demandes de crédits provisoires, de modifier la date initiale de l'année budgétaire et de la reporter au 1^{er} juillet.

Je me rends parfaitement compte que cette réforme bousculera quelque peu nos vénérables traditions administratives, mais nous avons devant nous un gouvernement d'hommes qui se disent jeunes et désireux de faire preuve d'initiatives audacieuses. J'espère qu'ils ne refuseront pas leur appui au vote d'une proposition qui a pour but de faciliter l'accomplissement de leur propre besogne.

Avant de me rasseoir, j'ai une communication à vous faire.

Au cours de la présente session, nous aurons l'honneur et le plaisir de fêter l'un d'entre nous, M. Raemdonck, qui à ce moment aura siégé cinquante années sur les bancs de la Chambre. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Qu'il me permette de lui dire, dès aujourd'hui, que les membres de cette Chambre tiendront à lui exprimer leur admiration pour la patiente vaillance dont il a fait preuve au cours de sa longue vie parlementaire, ainsi que leur amitié pour la manière cordiale par laquelle il a su se concilier les sympathies de tous ses collègues sur tous les bancs. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je vous propose enfin de voter des remerciements aux membres du bureau provisoire, et spécialement à notre doyen d'âge. Il n'a pas cru devoir parler comme M. Pirson et répéter des conseils que nous connaissons déjà. Mais il n'en pense pas moins comme nous, que mieux vaut un régime de liberté, même avec quelque liberté de langage, qu'un régime d'obéissance passive, qui ne peut être autre chose que la mort de la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Je lui souhaite de rester encore longtemps parmi nous, ne fût-ce que pour montrer à ceux du dehors que, si le parlement a des défauts, son atmosphère a été favorable, dans un cas tout au moins, à la conservation de ce que Bergson appelle « l'élan vital ».

Je déclare la Chambre constituée. Il en sera donné communication au Roi et au Sénat. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

De heer voorzitter Huysmans spreekt vóór de rechtstaande vergadering volgende redevoering uit :

Ik dank de Kamer voor het vertrouwen, dat zij mij opnieuw heeft willen schenken.

Met het oog op de vergadering van heden, heb ik, onlangs, de traditioneele redevoeringen herlezen, die — sedert het jaar 1832 — op deze plaats door mijn voorgangers worden uitgesproken. (*Gelach.*)

Ik verzoek mijn achtbare collega's mij deze ietwat perverse nieuwsgierigheid niet euvel te duiden. Zij is, overigens, slechts van documentaire aard. Zij is mij bijgebleven uit den tijd toen ik den leergang in historische critiek volgde, die vroeger aan de universiteit werd gedoceerd, waar ik heb gestudeerd.

De personen, die niets voelen voor oorkonden, zullen het lezen van zulke redevoeringen wellicht tijdsverlies noemen, ofschoon zij stof voor overpeinzingen opleveren.

De algemeene indruk die er uit voortspruit heeft mij nogmaals de waarheid doen inzien van de Latijnsche spreuk : *nil novi sub sole*. « Er is niets nieuws onder de zon. »

Mer dan ooit ben ik er nu van overtuigd dat het Parlement van vóór honderd jaar treffend geleek op het Parlement van vandaag, zoowel door zijn goede hoedanigheden als door zijn gebreken.

Ook buiten hoorde men juist dezelfde critiek als nu. Ik ben ten andere ook de eerste niet die deze opmerking maakt.

De voorzitter van 1909, de heer Cooreman, die een eigenaardig man was en zin had voor humor, sprak immers als volgt :

« Wij moeten nog vorderingen maken, ofschoon men van het heden geen overdreven kwaad zeggen moet, noch het verleden buiten mate loven. De personen die de handelingen van de Kamer geregeld lezen, weten welken eerbiedwaardigen ouderdom en welke voortdurende actualiteit de klachten hebben, die de gebreken van ons parlementair mechanisme als een getrouw en jammerend konvooi vergezellen. » (*Gelach.*)

Er bestaat nochtans een verschil tusschen het verleden en het heden.

Een eeuw geleden hoorde men niet spreken van het einde van het parlementarisme. Integendeel! Zoo iedereen streefde naar een verbetering van het regime, pakten zelfs de zuurkijzers niet uit met het naïef en tendencieus denkbeeld dat alléén de volmaaktheid, de duurzaamheid en het voortbestaan van het stelsel zou verzekeren.

Gedurende gansch het cijnsteelsel, — dat is te zeggen van 1831 tot 1893, — vergenoegden de voorzitters er zich mede in hun toespraken uiting te geven aan hun gevoelens van erkentelijkheid voor de uitgebrachte stemming. Zij yogden er soms met onvoorzichtige

bescheidenheid aan toe, dat zij zelf hun best zouden doen om stipt een reglement na te leven, dat zij tot taak hadden door de anderen te doen eerbiedigen. (*Gelach.*)

Bij de invoering van het algemeen en meervoudig kiesrecht wordt het anders. Wij zijn in 1894. Sociale klassen, die vroeger geen rechtstreeksche vertegenwoordiging hadden, doen hun intrede in het parlement. De toestand van den voorzitter wordt ietwat moeilijker. Er heerscht een andere temperatuur. Na eenigen tijd echter stemmen de nieuw aangekomenen hun toon af op dien van de vergadering en onderwerpen zich nogal gewillig aan de voorschriften van het reglement. Eenigen hunner worden zelfs specialisten in de parlementaire techniek, en komen, desgevallend, een te toegevend voorzitter ter hulp. Zij hebben ingezien dat het reglement, dat het werk van de Kamer zelf is, de waarborg is van de rechten die zij zelf als leden der vergadering bezitten.

Eindelijk, na den grooten oorlog, krijgen wij het zuiver en algemeen stemrecht. De samenstelling van de vergadering ondergaat geen merkelijke wijziging. Alleen de verdeling van de groepen is eenigszins veranderd. Maar wij belanden in den moeilijken tijd der naoorlogse periode. De vraagstukken van den wederopbouw nemen alier aandacht in beslag. Het werk wordt meer ingewikkeld. De voorzitters ruimen een grooter plaats in aan hun persoonlijke indrukken, en dit in het belang van de goede verdeling van het werk. Maar, ik herhaal het, het ware verkeerde te zeggen dat er veel veranderd is.

Mag ik U daarvan het bewijs leveren met een eenvoudige aanhaling?

Juist een eeuw geleden, op eenige dagen na, — op 15 November 1838, — sprak de heer Pirson, de ouderdomsdeken van dat jaar, vooraleer den voorzittersstoel te verlaten, een redevoering uit. Deze gewoonte had hij aangenomen sedert 1832. Hij zeide vierkant wat hij de waarheid noemde aan iedereen. Aan de ministers, aan de provinciegouverneurs, aan zijn collega's, zoo jongeren als ouderen.

De heer Pirson komt ons vandaag voor als een zonderling, wiens voorbeeld in België niet werd nagevolgd. Zijn redevoeringen lijken mij echter belangwekkend, omdat zij ons in staat stellen op een eeuw afstand sommige politieke gebeurtenissen te begrijpen, die niet altijd in het officieel verslag uitkomen.

Ziehier hoe hij zich uitdrukte :

« Duidt dat uw oudst lid in jaren u eenige volkomen officieuze verwijten toestuurft.

» Gedurende het afgeloopen zittingsjaar, konden verscheidene vergaderingen niet worden aangevangen omdat er niet genoeg leden aanwezig waren. Men was niet nauwgezet op de bepaalde uren aanwezig!

» Vooreerst, dit is weinig voorkomend jegens de collega's die op hun post zijn. (*Zeer wel!*)

» Dit verwekte zelfs gemor bij onze kiezers.

» Hoeveel tijd en werk zouden wij niet gespaard hebben, indien wij niet alleen beter opkwamen, maar ook een einde maakten aan de overbodige besprekingen en herhalingen, die wel eens vervelend zijn voor wie ze moeten aanhooren. (*Gelach.*)

» Menig voorstel werd reeds gedaan om deze misbruiken te keer te gaan.

» Laten we voortaan het bewijs leveren dat wij aan onszelf geen straffen moeten opleggen, die onze waardigheid in opspraak zouden brengen. »

Dames en heeren, zijn deze woorden nog altijd actueel? Ik laat u de zorg over op mijn vraag zelf te antwoorden. (*Men lacht.*)

Bij een andere gelegenheid, wees de heer Pirson reeds op de noodzakelijkheid — luister, mijnheer de minister der Schatkist — orde te brengen in onze financiën en de vorige tekorten weg te werken.

Ten slotte, — in 1837, — nu honderd en één jaar geleden, — vestigde hij de aandacht van het parlement — luister, mijn waarde collega's — op het feit dat de tijd ontbreekt om de begrotingen vóór 1 Januari af te handelen. Dit denkbeeld vindt men later terug in het adres van antwoord op de Troonrede van 1844 :

« Deze begrotingen zouden moeten aangenomen zijn vóór de opening van het jaar waarop zij toepasselijk zijn. »

De voorwaardelijke wijze, die in dezen volzin wordt gebruikt, bewijst dat de begrotingen op het wettelijk tijdstip niet aangenomen waren. (*Gelach.*)

Uit de ervaring, mevrouwen en mijne heeren, is gebleken dat, ook nu nog, in 1938, de tijd ontbreekt, zelfs wanneer de regering het parlement in buitengewone zitting in de maand October bijeenroep, zelfs wanneer de leden zich schikken naar de raadgevingen van den voorzitter.

De tijd ontbreekt ook nog om een andere reden, die spruit uit de ervaring der heel laatste jaren : met het vallen der bladeren beleven wij veel te dikwijls ministercrisisen, en, zooals wij zoo pas ondervonden, internationale incidenten van meer gevaarlijken aard.

Waarom dan met koppigheid een doel willen bereiken, dat door de ervaring van een gansche eeuw veroordeeld werd?

Ik sluit mij dus aan bij een denkbeeld dat reeds door verscheidene onzer achtbare collega's werd geopperd. De heer Carton de Wiart, o. a., heeft er reeds herhaakdelijk op gewezen dat het wenschelijk ware eens voor goed een einde te maken aan het aanvragen van voorloopige kredieten — den aanvangsdatum van het begrotingsjaar te wijzigen — en hem op 1 juli te stellen.

Ik ben er mij volkomen van bewust dat deze hervorming onze eerbiedwaardige administratieve gebruiken eenigszins in het gedrang zal brengen, maar wij hebben vóór ons een regeering van mannen, die beweren jong te zijn, en die verklaren dat zij niets beters vragen dan blijk te geven van stoutmoedige initiatieven. Ik hoop dat zij hun steun niet zullen onthouden aan een voorstel dat voor doel heeft de vervulling van hun taak te vergemakkelijken.

Vooraleer te besluiten, moet ik u nog kennis geven van een mededeeling.

Gedurende dit zittingsjaar zullen wij de eer en het genoegen hebben een onzer, den heer Raemdonck, te vieren, die op dit ogenblik vijftig jaren op de banken van de Kamer zal gezeteld hebben.

Het weze mij vergund hem reeds nu te zeggen dat de leden van deze Kamer hem hun bewondering zullen uitdrukken voor het geduld en den moed, waarvan hij gedurende zijn lange parlementaire loopbaan blijk heeft gegeven, alsmede hun erkentelijkheid voor de hartelijke wijze waarop hij de sympathie van al zijn collega's heeft weten te winnen. (*Levendige toejuichingen.*)

Ten slotte stel ik voor uw dank te betuigen aan de leden van het voorloopig bureau, en inzonderheid aan ons oudste lid in jaren. Hij meende niet te moeten spreken zooals de heer Pirson en raadgevingen te herhalen, die wij reeds kennen. Maar hij is desondanks, zooals wij, de meening toegedaan dat een vrijheidsregime, zelfs met wat vrijmoedigheid in de woorden, te verkiezen valt boven een regime van lijdzame gehoorzaamheid, dat niets anders kan beteekenen dan de dood van deze vrijheid. (*Nieuwe en levendige toejuichingen.*)

Ik wensch hem dat hij nog lang in ons midden moge blijven, al ware het maar om aan de personen van buiten te toonen dat, indien het Parlement zijn gebreken heeft, het ook een eigen atmosfeer bezit die, ten minste in één geval, gunstig was voor het behoud der levenskracht, van wát Bergson noemt : « l'élan vital ».

Ik verklaar de Kamer voor samengesteld. Hiervan zal kennis worden gegeven aan den Koning en aan den Senaat. (*Applaus op alle banken.*)

NOMINATION DES QUESTEURS. — BENOEMING VAN DE QUESTORS.

M. le président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle maintenant la nomination des questeurs.

Je propose à la Chambre de maintenir pour le dépouillement du scrutin les quatre bureaux de scrutateurs constitués pour la nomination du bureau.

La parole est à M. Hoyaux.

M. Hoyaux. — Je propose de procéder par acclamations à la nomination des questeurs, ainsi qu'on l'a fait pour la nomination des autres membres du bureau. (*Acclamations.*)

M. le président. — La Chambre étant unanime, MM. Fischer, Winandy, Pierco, Fieullien et Van Acker sont proclamés-questeurs de la Chambre des représentants.

DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — J'ai reçu une demande d'interpellation libellée comme suit :

Demande d'interpellation de M. Brunfaut à MM. les ministres des transports, P. T. T. et I. N. R., des travaux publics, de l'instruction publique au sujet « des bâtiments de l'I. N. R., des chèques postaux, de la cité administrative, du nouveau musée d'histoire naturelle ainsi que sur les modalités d'adjudication, le montant des entreprises initiales, les modifications apportées aux marchés, le coût des travaux ».

Vraag tot interpellatie van den heer Brunfaut, gericht tot de ministers van verkeerswezen, P. T. T. en N. I. R., openbare werken, openbaar onderwijs « over de gebouwen van het N. I. R., van den dienst der postchecks, van de administratiewijk en van het nieuw museum voor natuurlijke geschiedenis, alsmede over de wijze van aanbesteding, het bedrag van de eerste onderneming, de wijzigingen aan de aannemingscontracten, de kosten der werken ».

Il sera pris date ultérieurement pour la discussion de cette interpellation.

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

M. le président. — Nous devons fixer la date et l'ordre du jour de la prochaine séance publique. Je propose l'ajournement à la semaine prochaine.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Siégeons aujourd'hui, monsieur le président.

M. le président. — Mais nous n'avons pas de rapports sur les budgets. Nous avons pensé inscrire les projets relatifs aux baux à loyers, aux fonds de commerce, à la propriété commerciale. Mais M. le ministre de la justice a demandé que ces affaires ne viennent pas cette semaine.

La parole est à M. Bohy.

M. Bohy. — Monsieur le président, le rapport sur cette série de projets est prêt depuis la fin de la session ordinaire 1938.

D'autre part, je suis chargé par mes collègues socialistes du banc de Charleroi d'insister auprès du bureau de la Chambre pour que cette discussion soit portée à notre ordre du jour le plus rapidement possible.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que beaucoup de commerçants locataires se trouvent menacés par les échéances de fin décembre et que si la loi n'est pas votée avant cette date, elle risque d'être inopérante pour une partie considérable des intéressés.

M. le président. — La parole est à M. Maistriau.

M. Maistriau. — Messieurs, au mois de juillet dernier, j'ai eu l'honneur de rappeler à la Chambre la nécessité de statuer le plus tôt possible sur le projet de loi relatif aux assurances en matière d'accidents de roulage.

J'ai fait observer que ce projet avait une importance et une portée sociale très grandes. Depuis lors, j'ai eu l'occasion de connaître personnellement des cas extrêmement tragiques et douloureux de familles qui sont dans la détresse au point de vue matériel et au point de vue moral, parce qu'elles se trouvent en présence de gens responsables totalement insolvables et non assurés.

Je pense que la Chambre ferait œuvre sage en abordant ce problème le plus tôt possible. J'insiste donc très vivement auprès de l'honorable rapporteur pour qu'il mette la Chambre en état de discuter ce projet dans le plus bref délai.

M. le président. — Nous insisterons auprès de l'honorable rapporteur pour qu'il dépose son rapport le plus tôt possible.

La parole est à M. Koelman.

M. Koelman. — Je suis le rapporteur du projet dont M. Maistriau vient de parler. Je suis entièrement d'accord avec lui sur l'importance et l'urgence de ce projet. La commission de la justice avait désigné une sous-commission pour examiner cette affaire; cette sous-commission a terminé ses travaux, mais il reste quelques questions à régler. Nous nous sommes mis en rapport avec M. le ministre de la justice; nous devons encore avoir quelques conversations avec lui, et je pense que d'ici à peu de semaines je serai à même de déposer ce rapport.

M. le président. — La parole est à M. Van Glabbeke.

M. Van Glabbeke. — Je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre qu'il y a un projet auquel un grand nombre de membres de cette assemblée attachent une importance particulière : c'est le projet dit des droits d'auteurs. Ce projet est à l'étude depuis un temps très long, et je demande qu'il plaise au bureau de prendre les mesures nécessaires pour qu'il vienne en discussion le plus tôt possible, au cours de la présente session.

La situation faite à des milliers de gens qui sont véritablement victimes des sociétés de droits d'auteurs doit prendre fin. Il importe que le parlement statue sans retard sur cette question et j'espère bien que le rapport sera déposé prochainement, de façon que nous puissions examiner le projet à bref délai.

M. le président. — La parole est à M. Daye.

M. Daye. — Messieurs, je me suis permis d'écrire à M. le premier ministre pour lui demander l'autorisation de lui poser à la Chambre une question au sujet du rapport Delcoigne. Vous savez que l'honorable ministre a évité de donner toutes précisions au sujet de ce rapport à la commission des affaires étrangères de la Chambre et qu'il a néanmoins donné connaissance de certaines parties de ce document à un organisme de parti. Je croyais user ainsi d'une procédure dont M. le premier ministre lui-même s'était fait le promoteur au comité du travail parlementaire : celui des questions verbales posées au début d'une séance et auxquelles répond le gouvernement.

M. Piéard. — Questions verbales, mais pas oiseuses!

M. Dâye. — Merci, monsieur Piérard.

On me dit que cette procédure n'est pas encore admise par le bureau de la Chambre. Dans ces conditions, force m'est faite de transformer ma question en une interpellation pour laquelle je demande l'urgence.

M. le président. — La parole est à M. Debunne.

De heer Debunne. — Mijne heeren, er wordt van op zekere banken aangedrongen opdat deze of gene ontwerp aan de bespreking der Kamer zou onderworpen worden.

Dat het mij toegelaten weze, op mijn beurt, aan te dringen bij het bureau, opdat het ontwerp betreffende de weggevoerden en de politieke gevangenen zoo spoedig mogelijk aan de goedkeuring van het parlement zou worden onderworpen.

De Kamer zal zich herinneren dat, als besluit aan een ondervraging gericht tot den heer minister van geldwezen, de Kamer een motie heeft aangenomen bij algemeene stemmen, volgens dewelke dit wetsontwerp zoo spoedig mogelijk moest besproken worden om eindelijk een oplossing te geven aan dat vraagstuk dat 130,000 ongelukkige weggevoerden aanbelangt.

Ik dring dus aan opdat het noodige zou worden gedaan opdat dit ontwerp ter bespreking zou komen om aldus een einde te stellen aan een treurigen toestand die maar al te lang heeft geduurd.

M. le président. — Messieurs, la Chambre examinera les propositions qui viennent de lui être soumises par les honorables membres qui viennent de se rasseoir.

J'invite ceux d'entre vous qui auraient encore des suggestions à faire à les soumettre au bureau.

J'attire votre attention sur le fait que de la dernière session extraordinaire il nous reste encore trois projets de loi que nous n'avons pas examinés et qui, de l'avis de nombreux membres, présentent une grande importance.

Il y a d'abord le projet de loi relatif à la création d'un office national des débouchés agricoles et horticoles, projet rapporté par M. Jules Blavier. Nous pourrions inscrire cet objet à l'ordre du jour d'une de nos séances.

M. de Kerchove d'Exaerde. — Il y a des amendements de M. Joris, sur lesquels la commission ne s'est pas encore prononcée.

M. le président. — Il y a un autre projet de loi portant création d'un institut économique et social des classes moyennes. Cette affaire sera en état dès que le rapport aura été distribué.

De heer Vindevogel. — Het verslag is ingediend sedert vier of vijf dagen.

De heer Sap. — Maar niet rondgedeeld.

M. le président. — Cette question sera donc en état pour être portée à l'ordre du jour de la séance de demain. Il s'agit de la proposition de loi dont M. Vindevogel est rapporteur.

M. Sap. — Mais le rapport n'est pas distribué, monsieur le président!

M. le président. — Il y a alors une troisième proposition qui, elle, est en état, c'est la proposition de loi modifiant la réglementation de la prostitution.

La parole est à M. Mundeleer.

M. Mundeleer. — Messieurs, permettez-moi de vous faire faire remarquer que le gouvernement annonce des amendements. La question qui nous occupe devra être renvoyée à la commission de la justice.

M. le président. — La parole est à M. Glineur.

M. Glineur. — Messieurs, j'attire l'attention de la Chambre et du gouvernement sur le fait qu'en 1934 les gouvernements qui se sont succédés ont promis au pays et au parlement de discuter, dans le plus bref délai possible, la question des dégâts miniers.

Depuis plusieurs années, des propositions de loi ont été déposées par certains de nos collègues de la gauche socialiste. Étant données les catastrophes qui se sont produites au cours de ces dernières années, le problème des dégâts miniers revêt une grande importance pour les sinistrés.

Je demande donc au gouvernement et au bureau de la Chambre d'examiner la possibilité de prendre des dispositions pour qu'un projet de loi soit enfin déposé au cours de cette session.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Borginon.

De heer Borginon. — Mijnheer de voorzitter, onder de voorstellen die vroeger op de agenda stonden, maar niet werden afgehandeld, hebt ge vergeten te vermelden het ontwerp voor militaire amnestie. Het ontwerp is klaar en er bestaat geen bezwaar om het op de agenda van morgen te melden.

De heer voorzitter. — Wij verwachten nog het verslag.

De heer Borginon. — Het verslag is ingediend, mijnheer de voorzitter.

M. le président. — La parole est à M. Fieullien.

M. Fieullien. — Mesdames, messieurs, la solution la plus sage consiste à demander au comité du travail parlementaire de se réunir demain et après-demain, pour mettre au point les questions en suspens. Si la Chambre devait siéger après-demain, nous nous trouverions en présence de propositions sur lesquelles M. le ministre ne serait probablement pas d'accord.

Je demande donc aux intéressés de se mettre en rapport avec l'honorable ministre, afin de pouvoir examiner tous les points devant figurer à l'ordre du jour de la semaine prochaine. Je crois que c'est ce qu'il y a de mieux à faire, afin d'éviter des mécomptes. *(Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.)*

Je profite de l'occasion pour exprimer le désir de voir aborder, dans le plus bref délai possible, la discussion du budget des voies et moyens.

M. le président. — La parole est à M. Willem Janssens.

M. W. Janssens. — Messieurs, je me demande vraiment s'il entre dans les intentions de la Chambre d'entamer un jour la discussion de la réforme des sociétés anonymes. Tout le monde doit cependant savoir qu'il s'agit là d'une question très importante. Au reste, dans chaque déclaration ministérielle, le gouvernement fait à cet égard des déclarations solennelles. Or, depuis deux ans et demi, je n'ai rien vu d'effectif.

Tout ce que je sais, c'est que la commission de la justice a nommé une sous-commission. Je pense qu'un rapport pourrait être déposé rapidement. Malheureusement, il n'est pas terminé, et l'on attend toujours les suggestions du gouvernement.

Laissez-moi ajouter que, dans les pays voisins, on a déjà réformé les sociétés anonymes. Nous sommes en retard et j'estime qu'il est urgent de faire mettre fin à des abus que nous ne pouvons tolérer plus longtemps.

M. le président. — Mesdames, messieurs, je crois que la proposition à prendre en considération est celle suggérée par M. le questeur Fieullien.

A la suite d'un échange de vues, nous avons constaté que beaucoup de membres s'intéressent à certains projets : ils peuvent communiquer leur avis au comité du travail parlementaire. Mais, comme M. Fieullien, je vous propose de réunir ce comité jeudi, à 2 heures, et ainsi nous aurons l'occasion de prendre contact avec les ministres compétents.

Je vois que nous avons toute une série de projets venus du Sénat et adoptés par lui et je constate que le ministre de la justice nous a envoyé des contre-projets. Il est donc nécessaire que le bureau prenne contact avec les membres du gouvernement. Ensuite, nous réunirons les commissions demain et le comité du travail parlementaire nous donnerait ainsi du travail jeudi, à 2 heures.

La parole est à M. Bohy.

M. Bohy. — De l'examen auquel il vient d'être procédé, il me paraît résulter que l'attitude la plus sage serait de se rallier aux propositions présentées par notre honorable président et par M. Fieullien.

Je constate, d'autre part, qu'il ressort que deux projets, avant tout autre, sont parfaitement en état d'être discutés immédiatement : notamment celui rapporté par l'honorable Mme Blume, sur la prostitution, et celui rapporté par moi-même sur la propriété commerciale. Il me paraît donc logique que ces deux projets reçoivent une sorte de priorité en les inscrivant dès à présent à l'ordre du jour de mardi. Ils ne sont d'ailleurs pas tellement compliqués et l'honorable ministre de la justice peut très bien, d'ici là, se mettre au courant de l'état des travaux. Il peut facilement, pour cette date, en prendre pleine connaissance de cause. J'insiste donc parce qu'il y a urgence en la matière, puisque la question doit être tranchée avant le 31 décembre.

M. le président. — M. le président de la commission de la justice a fait observer que des amendements, sous la forme d'un contre-projet, ont été envoyés par le gouvernement, en ce qui concerne la réglementation de la prostitution, mais ils n'ont pas encore été distribués. Nous verrons donc si nous pouvons fixer la discussion de ces projets à un jour de la semaine prochaine.

La parole est à M. Brunet.

M. Brunet. — Mesdames, messieurs, j'ai eu l'honneur de déposer, il y a plus de trois ans, une proposition de loi très importante, concernant les sociétés anonymes, au point de vue de l'action individuelle des actionnaires contre les administrateurs. Cette proposition s'est heurtée à de très vives oppositions de la part de quelques gros administrateurs. Elle est rapportée; elle peut être discutée immédiatement, mais il se trouve que le gouvernement nous annonce le dépôt d'un projet relatif aux sociétés anonymes. Or, nous avons attendu pendant des mois et des mois et rien n'est venu.

Dans ces conditions, j'annonce au gouvernement que j'insisterai très prochainement pour que la proposition de loi, qui est rapportée, soit discutée par la Chambre et pour qu'elle ne subisse aucune remise, sous prétexte que le gouvernement pourrait quelque jour soumettre au parlement un projet de loi relatif aux sociétés commerciales.

M. W. Janssens. — Ce jour-là, nous serons à vos côtés.

M. Brunet. — Je le sais, mais il n'empêche que cette proposition de loi est combattue par certains de nos collègues.

M. le président. — La parole est à M. Gruselin.

M. Gruselin. — Mesdames, messieurs, je suis rapporteur du projet de loi sur les dégâts miniers.

Ce projet est rapporté, mais j'ai posé quelques questions au ministère compétent. Mon rapport est prêt et dès cette semaine j'en donnerai connaissance à la commission.

M. le président. — La parole est M. Lefebvre.

M. Lefebvre. — J'insiste pour que la Chambre inscrive à son ordre du jour la discussion des propositions de loi sur le bail à ferme (*exclamations sur les bancs socialistes*), déposées par MM. Wauters et De Vleeschauwer, dont le rapport est déposé depuis la session dernière.

M. le président. — Ces questions et ces suggestions seront examinées par le comité du travail parlementaire, qui se réunira jeudi prochain à 14 h. 30 m. et fixera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, qui aura lieu mardi.

DÉPÔT DE RAPPORTS. — INDIENING VAN VERSLAGEN.

M. Huart. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi approuvant les actes internationaux signés à Londres, le 2 juin 1934, relatifs à la propriété industrielle, à l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce et au dépôt international des dessins ou modèles industriels.

De heer Huart legt ter tafel het verslag over het wetsontwerp houdende goedkeuring van de internationale verdragen van Londen, van 2 juni 1934, betreffende den nijverheidseigendom, de internationale inschrijving der fabrieks- of handelsmerken en de internationale deponering der nijverheidsteekeningen of -modellen.

De heer Vindevogel. — Ik heb de eer op het bureel van de Kamer het verslag meer te leggen over het wetsontwerp waarbij toelating wordt verleend tot het oprichten van een Ekonomisch en Sociaal Instituut van den Middenstand.

M. Vindevogel dépose le rapport sur le projet de loi permettant la création d'un Institut d'étude économique et sociale des classes moyennes.

— Drukken en ronddeelen.

Impression et distribution.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE DE 1938-1939.
PARLEM. HAND. KAMER DER VOLKSVERT. — GEWONE ZITTIJD 1938-1939.

M. le président. — La prochaine séance publique aura donc lieu mardi prochain.

— La séance est levée à 15 h. 30 m.

De zitting wordt gelieven te 15 u. 30 m.

Mardi prochain, séance publique à 14 heures.

Aanstaanden Dinsdag, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Butaye, Devroes, De Winde, Haustrate et Vaes.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren Butaye, Devroes, De Winde, Haustrate en Vaes.

ANALYSE DES PETITIONS ADRESSEES A LA CHAMBRE.

ONTLEDING DER VERZOEKSCRIFTEN AAN DE KAMER TOEGEZONDEN.

Le sieur Levêque, secrétaire de la Fédération nationale des déportés, à Bruxelles, émet le vœu de voir porter à l'ordre du jour de la Chambre la proposition de loi modifiant et complétant la législation concernant la réparation des dommages subis par les victimes civiles de la guerre.

De heer Levêque, secretaris van de « Fédération nationale des déportés » te Brussel, uit den wensch het wetsvoorstel tot wijziging en aanvulling van de wet betreffende het herstel van de schade geleden door de burgerlijke slachtoffers van den oorlog op de agenda der vergadering der Kamer te zien brengen.

— Renvoi à la commission chargée de l'examen de cette proposition de loi.

Te verwijzen naar de commissie belast met het onderzoek van dit wetsvoorstel.

Par dépêche du 4 novembre 1938, M. le ministre des colonies adresse quatre projets de décret qui approuvent :

1° L'octroi de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains;

2° Une convention autorisant M. Marti à rechercher les mines dans les territoires du Ruanda-Urundi;

3° Une convention par laquelle le Comité spécial du Katanga autorise la Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges à acquérir le permis spécial n° 3769 délivré à la Société générale de l'Etain;

4° Une convention approuvant la prorogation des droits miniers accordés par le Comité spécial du Katanga à M. Tilman.

— Conformément à l'article 15 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, ces documents seront déposés sur le bureau de la Chambre pendant trente jours de session.

Bij brief van 4 November 1938 zendt de heer minister van koloniën vier ontwerpen van decreet houdende goedkeuring van :

1° De aflevering van bijzondere vergunningen door de « Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains »;

2° Een overeenkomst bij dewelke de heer Marti gemachtigd wordt de mijnen in het gebied Ruanda-Urundi op te zoeken;

3° Een overeenkomst bij dewelke het Bijzonder Comité van Katanga aan de « Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges » machtiging verleent om de aan de « Société générale de l'Etain » afgeleverde bijzondere vergunning n° 3769 te verwerven;

4° Een overeenkomst houdende verlenging der door het Bijzonder Comité van Katanga aan den heer Tilman verleende mijnrechten.

— Luidens artikel 15 der wet van 18 October 1908 op het gouvernement van Belgisch Congo worden die stukken tijdens dertig dagen op het bureel der Kamer neergelegd.